

Motion : Pas d'exception ou de compromis sur l'intégration . Un carré d'ensevelissement séparé ne peut être que privé !

Les carrés confessionnels musulmans sont sous-occupés, voire désertés dans les cimetières suisses (St Gall, Bremgarten, Lugano). Les raisons en sont le choix de la laïcité, valeur dominante de notre système démocratique et d'influence chrétienne sécularisée. L'autre tendance est l'inhumation dans le pays de la famille d'origine, au bénéfice d'une assurance de rapatriement des dépouilles. La tendance dominante va aujourd'hui vers la crémation (écologique et qui consomme peu d'espace de conservation pour l'urne) ou la limitation des durées de concession. Or des religions minoritaires (islam, judaïsme) ont d'autres représentations du rôle de la tombe et d'un besoin supérieur (théoriquement l'éternité, ou en tous cas indéterminé) de temps pour respecter les croyances, comme la résurrection ou le maintien de l'intégrité du corps.

Les communautés juives ont choisi, pour pouvoir faire respecter leurs croyances et leurs coutumes, le recours à des cimetières privés, dans presque tous les cantons, sur des terrains séparés.

Planter un carré distinct pour les musulmans, alors que les demandes sont faibles (on veut manifestement faire plaisir et se donner bonne conscience, comme pour l'élection des étrangers dans les législatifs et exécutifs) est un mauvais signal d'intégration à la carte et partielle.

Envisageons plutôt pour ceux qui veulent affirmer leur différence jusque dans la mort, la possibilité de laisser se créer un cimetière privé.

Dominique Baettig

